

**Bureau du 17 septembre 2001**

**Décision n° 2001-0159**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 130, route de Toussieu et appartenant à la société Thierry Michot Investissements**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant la cession, à la Communauté urbaine par la société Thierry Michot Investissements, d'une partie de la parcelle BR n° 153 pour une superficie de 802 mètres carrés, située 130, route de Toussieu à Saint Priest et nécessaire à la réalisation de la voie nouvelle n° 84.

Dans le compromis présenté, 409 mètres carrés seraient cédés à titre gratuit, conformément au permis de lotir n° 69-290-00-0003 en date du 5 juillet 2000, et 393 mètres carrés au prix de 78 600 F (soit 11 982,49 €), conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de lotir n° 69-290-00-0003 en date du 5 juillet 2000 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est présenté.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant, ainsi que les frais d'actes notariés estimés à 5700 F (soit 868,96 €), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,